

Année	Immeuble et endroit	Occupants	Nombre d'années d'occupation jusqu'à octobre 1977
1956	Gouvernement du Canada 5, rue Principale	Agriculture Main-d'œuvre et Immigration Revenu national (Douanes) Postes Canada Commission d'assurance- chômage Affaires des anciens combattants	20 20 20 20 20 20
REMARQUE: Cet immeuble a été démoli en 1976.			
1973	Place du Portage Phase I 1, rue Victoria	Consommation et Corporations	4
1975	Place du Portage Phase II 2, rue Victoria	Ministère du Travail Consommation et Corporations Approvisionnements et Services Santé nationale et Bien-être social	2 2 2 2
1977	Place du Portage Phase III	Approvisionnements et Services	2

LES IMMEUBLES LOUÉS OU APPARTENANT À LA COURONNE
DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n° 559—**M. McKinley:**

1. Les immeubles loués par le gouvernement et ceux qui lui appartiennent dans la région de la capitale nationale sont-ils tous inscrits dans le Répertoire central des biens immeubles du ministère des Travaux publics?

2. Ces renseignements sont-ils informatisés?

3. Quels sont les ministères, organismes ou sociétés de la Couronne qui ne déclarent pas constamment au Répertoire leurs biens immeubles ou tout changement qui s'y rapporte?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): 1. Tous les immeubles loués à bail ou appartenant à la Couronne dans la région de la Capitale nationale sont inscrits dans le répertoire du ministère à l'exception des immeubles suivants: immeubles ou baux administrés par Air Canada; immeubles administrés par la Banque du Canada; immeubles administrés par les Chemins de fer Nationaux du Canada; immeubles loués à bail, lorsque la durée du bail est inférieure à un an.

2. Oui.

3. Chemins de fer Nationaux du Canada, Banque du Canada, Air Canada.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNITÉ NATIONALE

Question n° 759—**M. Howie:**

1. Combien de personnes ont été affectées au Groupe de travail sur l'unité nationale et pour combien de temps?

2. A-t-on fixé une date pour la remise du rapport?

Industrie du nickel—Licenciements

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre): 1. Le Groupe de travail sur l'unité canadienne est composé de 8 commissaires jusqu'à la conclusion de l'enquête.

2. Le décret C.P. 1977-1910 du 5 juillet 1977, en vertu duquel le Groupe de travail sur l'unité canadienne a été constitué, énonce en partie ce qui suit: «adopter les méthodes et procédures qu'ils jugeront nécessaires et opportunes pour la bonne marche de l'enquête et sa conclusion dans un an et siéger aux dates et lieux du Canada qu'ils estimeront opportuns». La période d'un an a été prolongée de six mois jusqu'au 31 décembre 1978 (voir le décret C.P. 1978-157 du 19 janvier 1978).

LA PENSION DES VEUVES DE FONCTIONNAIRES

Question n° 966—**M. Howie:**

Depuis le 1^{er} janvier 1976, le Conseil du Trésor a-t-il entrepris une étude sur le prix à payer pour continuer à verser intégralement à sa veuve le montant touché par le bénéficiaire d'une pension de la Fonction publique?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Oui. L'étude la plus récente indique que le coût demeurerait le même qu'il était en janvier 1976—c'est-à-dire 2.5 p. 100 de la masse salariale à l'exclusion du coût d'ajustement, pour un montant de \$105,850,000.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES
DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire bien précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir, la mise à pied, au cours de la fin de semaine, de quelque 1,600 travailleurs de l'industrie du nickel. Cette mise à pied s'inscrit dans un programme global de 3,000 mises à pied qui, non seulement bouleversera sérieusement la vie d'au moins 10,000 personnes, l'existence des collectivités visées et l'économie du Canada en général, mais entraînera également des charges sociales pouvant atteindre les 150 ou 200 millions de dollars, que le gouvernement devra supporter. Pour cette raison, il importe de débattre cette question au Parlement.